



PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 17 Novembre 2022

Présents :

Mme FOYART Khristine, Maire
M. FROIDEVAUX Philippe, Adjoint
Mme VERRIERE Véronique, Adjointe
M. DEPRET Geoffray, Adjoint
Mme POUX Anne-Marie, Adjointe
M. BRIGHTON Hervé, Adjoint
Mme WEMAUX Monique, Déléguée
Mmes ROOSE Annabelle, DESSEAUX Christel, WEMAUX-LEPINE Ingrid, LEGOUT
Stéphanie, Conseillères municipales
MM. BINCTIN Patrick, GILOT Christophe, GARNIER Jean Grégoire, DENICOURT
BOULANGER Christian, DUFETRE Alain, LOUMIKOU Jean, Conseillers municipaux

Absentes excusées :

Mmes GUAY Ana, DELAVAQUERIE Martine

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h30

Mme Stéphanie LEGOUT est nommée secrétaire de séance.
Mme Khristine FOYART commente le volet « Informations générales »

Date de la prochaine réunion

Une date sera confirmée au moment opportun.

Circulation sur la commune

Dans le but de réduire la vitesse de circulation des véhicules, un arrêté municipal a été pris afin d'instaurer une zone 30 sur la totalité de la Commune. La mise en place de la signalisation sur le sol s'effectuera prochainement, la commune de Monceaux prêtant un gabarit 30km/h afin de peindre la chaussée. Les panneaux zone 30 existants seront déplacés en entrée de ville.

Convention espaces verts Oise Habitat

Dans le cadre de la convention d'entretien des espaces verts sur la Commune de Brenouille, Oise Habitat versera 8 701.40€ HT pour l'année 2022. Cela concerne les pelouses Léon Jouhaux, place Lamartine.

Dates à retenir

Noël du personnel communal : vendredi 9 décembre à 18h30
Père Noël dans les rues : vendredi 16 décembre
Distribution des colis des cheveux blancs : samedi 17 décembre à 9h00

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin et 22 septembre 2022

Aucune remarque n'étant formulée sur la rédaction des deux procès-verbaux présentés par M. FROIDEVAUX, ils sont adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Madame Khristine FOYART fait le compte-rendu des décisions prises dans le cadre de sa délégation

- Non exercice du droit de préemption urbain

Adresse	Lieu-dit	Parcelle
2 rue Jean Rostand	L'Épine Ouest	AA 246
33 rue Robert Guerlin	Le Village Centre	AJ 94 et 199
16 rue du Ponceau	Les Hecquets Ouest	AI 150 et 153
5 rue Léon Jouhaux	Belle Visée et le Gros Noyer	AK 415
9 rue Léon Jouhaux	Belle Visée et le Gros Noyer	AK 413
1 rue de l'Église	Le village Centre	AJ 26

- Affaires générales

Columbarium	Durée	Montant
1 case	50 ans	600 euros

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés prend acte des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations.

I. FINANCES

1-1 Coupon « Sport-Culture »

Il est proposé de renouveler l'offre d'un coupon « sport et culture » destiné aux enfants de 4 à 18 ans résidant à Brenouille.

Il est valable pour toute inscription dans une activité sportive ou culturelle proposée par une de nos associations brenouilloises (ex : handball, football). Il est également valable pour la pratique d'une activité sportive ou culturelle hors Brenouille, si elle n'est pas déjà proposée par une de nos associations brenouilloises.

Ce coupon de 10 euros pourrait être offert aux familles chaque année.

Suite à l'intervention de M. Jean Grégoire GARNIER, Mme Anne Marie POUX informe que cela représente un budget de 1 190 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de renouveler l'offre du coupon « Sport et Culture »

1-2 Demandes de subvention

Les élus du Conseil Municipal des Enfants (CME) ont travaillé sur le projet d'achat une tyrolienne à installer au parc Saint-Rieul. Mme Anne Marie POUX nous présente le devis et projet.

Il est proposé de solliciter des subventions au taux maximum auprès du Conseil départemental, de la préfecture au titre de la DETR, ainsi que la CCPOH pour un fonds de concours. La commune espère obtenir 70% de subvention environ.

MM BINCTIN, GILOT et DUFETRE émettent des réserves quant à la sécurité des enfants sur le parcours et la fréquentation auprès de ce jeu qui pourrait attirer des jeunes et aussi du vandalisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des voix (2 contre MM. BINCTIN et DENICOURT-BOULANGER, 2 abstentions MM. GILOT et DUFETRE) des membres présents ou représentés, autorise Mme le Maire à déposer des dossiers pour le projet auprès du Conseil départemental, de la Préfecture au titre de la DETR et de la CCPOH pour le fonds de concours.

1-3 Convention financière SITTEUR

Mme Véronique VERRIERE nous informe que le Syndicat Intercommunal de Traitement et de Transport des Eaux Usées de la Région de Pont Sainte Maxence (SITTEUR) a décidé de modifier la convention financière actuelle le 4 octobre 2022. Le versement communal pour le remboursement des emprunts pour l'année écoulée sera de 6000€.

Il est à noter qu'un emprunt de 700 000€ sur 20 ans à la Caisse d'Épargne est indexé sur le livret A. L'autre emprunt de 205 024€ à taux 0 a été contracté auprès de l'agence de l'eau sur 15 ans.

Pour donner suite à ce rapport oral, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés autorise Mme le Maire à signer ce document.

II. RESSOURCES HUMAINES

2-1 Centre de Gestion de l'Oise : approbation versement de l'IFSE aux contractuels

Lors de sa séance du 13 octobre 2022, le Comité Technique du Centre de Gestion de l'Oise a émis un avis favorable sur notre projet de modification de la délibération relative au RIFSEEP.

Cette Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) pourra être versée aux agents contractuels.

Le conseil municipal à la majorité des voix (1 abstention M. DUFETRE) approuve cette décision.

III. ADMINISTRATION GENERALE

3-1 Répartition de la taxe d'aménagement

Lors de la réunion du conseil communautaire du 25 octobre 2022, il a été décidé de partager la taxe d'aménagement selon les modalités suivantes :

- Année 2022 : 99% pour les communes et 1% pour la CCPOH
- Année 2023 : 99% pour les communes et 1% pour la CCPOH

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve cette répartition pour 2022 et 2023.

3-2 Validation des travaux de réhabilitation du gymnase Roger Couderc

Lors de la réunion du bureau communautaire le 4 octobre 2022, la CCPOH a décidé d'engager des travaux de réhabilitation sur la remise aux normes du gymnase intercommunal Roger Couderc, son désamiantage et des travaux de rénovation énergétique. Un budget d'environ 1,4 millions d'euros est prévu avec amélioration de l'isolation, pompe à chaleur, nouveaux sanitaires, le sol qui a déjà été refait sera protégé.

Le commencement des travaux est prévu en avril pour une reprise des activités sportives dès la rentrée de septembre.

M. Geoffray DEPRET suggère l'installation d'une alarme PPMS par mesure de sécurité. Mme Khristine FOYART va remonter l'information auprès de la CCPOH.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés valide le projet de rénovation du gymnase Roger Couderc proposé par la CCPOH

3-3 Convention temporaire DSP assainissement

Par contrat d'affermage réceptionné en sous-préfecture de Clermont en date du 13 avril 2010, la Collectivité a confié à un délégataire l'exploitation de son service d'assainissement.

Ce contrat a été modifié par voie d'avenant :

- l'avenant n1 en date du 30 décembre 2020,
- l'avenant n2 en date du 7 juin 2022.

Le contrat de délégation du service public de l'assainissement s'achève le 31 décembre 2022 et, à son échéance, le futur délégataire du service public ne sera pas encore retenu.

Ainsi, dans l'attente de l'achèvement de la procédure de renouvellement du contrat, dans les formes prescrites par les articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, la Collectivité a demandé au Délégué d'assurer la continuité du service public au-delà du 31 décembre 2022. Cela nécessite de conclure une convention provisoire avec la société SUEZ Eau France qui, en sa qualité d'exploitant actuellement en place, est la seule apte à assurer, sans risque de dysfonctionnements ou d'interruptions, la poursuite du service public, dans l'attente du choix de la Collectivité.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés autorise Mme le Maire à signer la convention temporaire d'exploitation du service public d'assainissement jusqu'au 31 mars 2023.

3- 4 CCPOH : rapports d'activités

La Communauté des Communes des Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH) nous transmet pour l'année 2021 :

- son rapport d'activité,
- son rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés
- son rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

Ces rapports font l'objet d'une communication par le Maire de chaque commune membre en séance publique. Chaque élu a reçu par mail l'ensemble de ces rapports.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés reconnaît avoir pris connaissance de ces rapports.

IV. QUESTIONS DIVERSES

4-1 Fourniture électricité et gaz

Mme Khristine FOYART nous projette un diaporama et nous explique que la commune a souscrit des contrats avec le fournisseur d'énergie PROXELIA.

Pour le gaz, les prix resteront figés jusqu'en 2024.

Pour l'électricité, le contrat est plus complexe, les prix sont indexés sur l'ARENH jusqu'en 2024. Actuellement, la commune prévoit un coût de l'électricité multiplié par 5. La commune va être accompagnée gratuitement par le SEZEO pour des conseils sur la réhabilitation énergétique des écoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Le secrétaire de séance



**La présidente de séance
Khristine FOYART**



